

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 24 avril 2015

**Service instructeur**  
Direction des Finances

N° CP-2015-4-1-2

**Service consulté**

### **GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT SA HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE ACQUISITION AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS A UFFHOLTZ**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie intégrale à la SA HLM Habitat Familial d'Alsace pour deux emprunts d'un montant total de 127 710 € à souscrire pour le financement d'une opération d'acquisition amélioration de deux logements situés 4 rue des Ecoles à Uffholtz.

Au cours de sa séance du 02 avril 2015 (CG-2015-3-1-4), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la SA HLM Habitat Familial d'Alsace relative à une demande de garantie d'emprunt pour deux emprunts d'un montant total de 127 710 € à souscrire pour le financement d'une opération d'acquisition amélioration de deux logements situés 4 rue des Ecoles à Uffholtz.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement en 2012.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 163 010 € est prévu selon le tableau ci après :

Subventions	20 300 €
Prêt C.D.C. PLUS	120 677 €
Prêt C.D.C. PLUS FONCIER	7 033 €
Emprunt PLURIAL	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 010 €</b>

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS FONCIER</b>
Identifiant de la Ligne du Prêt	5055337	5055338
Montant de la Ligne du prêt	120 677	7 033
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	ANNUELLE	ANNUELLE
Taux de la période	1.6 %	1.6 %
TEG de la Ligne du Prêt	1.6 %	1.6 %
Phase d'amortissement		
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0.6 %	0.6 %
Taux d'intérêt	1.6 %	1.6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.


Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007) et sans prise de sûreté.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN